

VOTRE SECTION SYNDICALE SNES-FSU Normandie

Bertrand Buffetti,
Claire-Marie Feret,
Marc Henrietier,

Co-secrétaires
académiques du SNES-
FSU Normandie.

PÉRIMÈTRE CAEN :
206 rue Saint-Jean
14000 CAEN
Tél. : 02 31 83 81 60

PÉRIMÈTRE ROUEN :
14, bd des Belges
76000 ROUEN
Tél. : 02 35 98 26 03

www.normandie.snes.edu

normandie@snes.edu



Non-titulaires enseignant.e.s, CPE et Psy-EN : Agir ensemble !

L'action syndicale a démontré qu'elle était indispensable pour la conquête et la revendication de nouveaux droits ainsi que pour la défense des personnels non-titulaires. Le SNES-FSU s'est toujours investi dans le combat nécessaire pour l'amélioration des conditions de travail et la défense des collègues contractuel.le.s enseignant.e.s, CPE et PSY-EN sur le terrain .

Des acquis et des victoires au cours de la dernière décennie peuvent être rappelés car ils ont pour origine les revendications de longue date, portées, sans cesse et avec force par le SNES-FSU :

- l'avancement des collègues en CDI en 2012 puis celui des collègues en CDD en 2015, avec la mise en place de grilles académiques des espaces indiciaires, même si on peut regretter qu'elles demeurent encore différentes entre l'ex-académie de Caen et l'ex-académie de Rouen. Le SNES-FSU veillera à ce que les collègues ne soient aucunement lésé.e.s lors de l'harmonisation de ces grilles pour la nouvelle Académie de Normandie ;
- l'abrogation des vacances, en 2015 ;
- l'inclusion systématique des congés scolaires dans les contrats en 2017 ;
- la portabilité du CDI en cas changement d'académie en 2017 ;
- le transfert de la gestion de l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) à Pôle Emploi permettant de réduire les délais de son versement, en 2018 ;
- l'instauration de l'indemnité de fin de contrat depuis janvier 2021...

Pour autant le combat syndical pour le respect des droits des collègues et l'acquisition de nouveaux droits continue. En effet le SNES-FSU avec le SNÉP-FSU et le SNUEP-FSU revendique pour tous les CDI, le rattachement dans un établissement et le remboursement des frais de déplacement comme pour les TZR ; une formation de qualité et évidemment un plan de titularisation massif permettant de réduire la précarité à l'Éducation nationale.

Dans cette attente, les syndicats de la FSU demeurent présents pour informer et accompagner les collègues non-titulaires pour qu'ils et elles connaissent leurs droits pour les faire respecter.

Lionel Fournier, Claire Jourdan et Catherine Mezaad

STAGES NON TITULAIRES

Les frais de déplacements sont remboursés aux collègue.s adhérent.e.s ou qui adhèrent le jour du stage.

Inscrivez-vous dès maintenant !

mardi 18 janvier

mardi 25 janvier

CAEN
Lycée Fresnel

ROUEN
lieu à préciser

État des lieux en Normandie

Dans le périmètre rouennais, 926 contractuels étaient en poste au cours de l'année scolaire 2020-2021, dont 225 en CDI et 9 MA. 573 étaient en poste en octobre 2021.

Dans le périmètre caennais, environ 450 contractuels étaient employés l'an dernier. En octobre 2021, 357 contractuels étaient affectés, dont 73 en CDI et 13 MA.

Des droits à faire respecter

Ces deux dernières années, dans le périmètre de Caen, l'accès au CDI a été suspendu par le Rectorat, au mépris des droits des contractuels. Le SNES a agi pour que ces droits soient rétablis. En cette rentrée 2021, des contrats en CDI ont à nouveau été signés, mais nous devons rester vigilants.

Un CDI doit être obligatoirement proposé à partir du 2191^{ème} jour de contrat si les conditions sont remplies (même si celui-ci arrive en cours d'année scolaire : le CDD sera alors requalifié en CDI). Les conditions sont les suivantes : cumuler 6 années de contrats sans interruption de plus de 4 mois consécutifs, et être en contrat au moment de la signature du CDI. Normalement, un CDI doit être signé à temps plein, et aucun avenant ne doit être signé au motif d'une baisse de quotité horaire.

A la rentrée 2021, des retards de signature des contrats ont été constatés, ce qui empêche les collègues d'être couverts en cas d'accident et a généré des retards dans le paiement des salaires. Si vous pensez que le contrat qui vous est proposé présente des anomalies, signez-le en apportant les annotations nécessaires et contactez la section académique du SNES-FSU.

Des collègues qui n'ont pas eu de contrat à la rentrée nous ont fait remarquer des retards dans l'envoi de l'attestation employeur, indispensable pour percevoir l'allocation chômage de Pôle Emploi. Légalement, le Rectorat dispose de 8 jours pour vous faire parvenir cette attestation. Nous l'avons alerté, mais n'hésitez pas à contacter le SNES-FSU si le problème persiste.

Vos représentant.e.s élu.e.s aux CCP

Périmètre de Caen

- Anaïs DENIS, PSY-EN, CIO à CAEN (14)

- Charlotte MOTTIER, Histoire Géographie, Collège Pierre VARIGNON à HEROUVILLE ST CLAIR (14)

Périmètre de Rouen

- Frizia LOUIS-MARIE PSY-EN, CIO à ELBEUF (76)

- Lionel FOURNIER, Génie industriel des Structures Métalliques, LP Clément ADER à BERNAY (27)

Responsables du suivi des collègues contractuels

- Catherine MEZAAD, TZR Histoire Géographie, ZR Rouen-Barentin (76)

- Claire JOURDAN, Lettres classiques, collège à PÉRIERS (50)

Les Commissions Consultatives Paritaires (CCP)

Les Commissions Consultatives Paritaires sont composées à parts égales de membres de l'administration et de représentants syndicaux élus lors des élections professionnelles (les prochaines auront lieu en novembre 2022). A Caen, la FSU est majoritaire (2 sièges sur 3), et à Rouen (1 siège sur 3).

Les CCP sont obligatoirement réunies pour les licenciements des personnels en CDI et pour les demandes de révisions de l'entretien professionnel lorsque le recours hiérarchique n'a pas abouti. Il ya avait auparavant, à Caen, deux CCP d'affectation et une CCP pour les non-renouvellements de CDD. Le SNES-FSU se bat pour que ces CCP, supprimées par le Rectorat, qui garantissaient la transparence et l'équité de traitement entre tous les non-titulaires, soient rétablies.

A Rouen, les deux CCP sont réunies en fin d'année scolaire, l'une en juillet et la seconde relative aux affectations fin août.



BULLETIN D'ADHESION 2021 – 2022 (ou de renouvellement d'adhésion)

A remettre au trésorier du Snes de votre établissement (ou à votre section académique pour les isolés)
Il est indispensable de dater et signer votre bulletin d'adhésion et le mandat SEPA (Prélèvements)

Données personnelles

Identifiant SNES (si vous étiez déjà adhérent) **Civilité** : F H **Date de naissance**

Nom (utilisez le nom connu du rectorat présent sur le bulletin de salaire)

Nom patronymique (de naissance) **Prénom**

N° et voie (rue, bd ...), escalier

Boite postale – Lieu-dit (ville pour les pays étranger)

Code postal **Ville** (ou pays étranger)

Téléphone fixe **Téléphone portable** **Courriel** :

Situation professionnelle

Catégorie (Certifié, Agrégé, CPE, Psy-EN, Chaire sup, MA, Contractuel, Vacataire, AED,...)

Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle **Echelon** **Date**

Discipline de recrutement **Discipline d'exercice** (si différente)

Titulaire : Poste fixe ZR **Contractuel** : CDD CDI **Stagiaire** **Retraité**

Congé ou détachement (précisez sa nature) **Si temps partiel** (quotité)

Enseignant de langue régionale Conseiller en formation continue Formateur GRETA Conseiller pédagogique tuteur

Enseignant en STS classe prépa **Enseignant au** CNED CANOPE **Autre, préciser**

Etablissements

Affectation ministérielle (ZR pour les TZR, Rectorat pour les stagiaires, Etablissement pour les titulaires poste fixe.....) **Code** :

Nom et ville

Rattachement administratif (uniquement pour les TZR) **Code** :

Nom et ville

Etablissement d'exercice **Code** :

Nom et ville **Quotité horaire** :

Autres établissements d'exercice

Code :	Nom et ville <input type="text"/>	Quotité horaire :
Code :	Nom et ville <input type="text"/>	Quotité horaire :

Consentement : j'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès via les informations fournies aux élus du SNES par l'administration à l'occasion des commissions paritaires et les autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et à des traitements informatisés conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Voir notre charte RGPD sur www.snes.edu/RGPD.html. Cette autorisation est révocable par moi-même en m'adressant au SNES 46 avenue d'Ivry 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique.

Cotisation : Montant total € (Voir barème ou mode de calcul)

Mode de paiement :

Précisez le nombre de prélèvements et leur montant : prélèvements de € chacun.

Le nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en août 2022.

Adhésion tacitement reconductible d'une année sur l'autre, paiement par prélèvements automatiques reconductibles. Je serai informé-e de leur montant et de leurs échéances en début d'année scolaire et pourrai à tout moment suspendre mon adhésion ou en modifier le mode de paiement, apporter les corrections nécessaires à ma situation et modifier en conséquence le montant des prélèvements.

Si vous ne souhaitez pas cette solution deux possibilités s'offrent à vous :

Paiement par prélèvements automatiques non reconductibles.

(Validés pour l'année scolaire en cours, fin des prélèvements au plus tard en août)

Paiement par chèque joint au nom du SNES.

Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements (Paiement récurrent : ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements)

Date : **Signature** :

MANDAT



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



Veillez compléter en lettres capitales en respectant le précasage

NOM

PRENOM

ADRESSE 1

ADRESSE 2

CODE POSTAL - VILLE

PAYS

IBAN

BIC

Pour le compte de :

SNES
46, avenue d'Ivry
75647 PARIS Cedex 13

Ref : COTISATION SNES

à :

Le :

SIGNATURE :

MERCI DE JOINDRE UN RIB

Paiement : récurrent ou unique

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion

Ne rien inscrire sous ce trait

Référence unique du mandat :

Identifiant créancier SEPA : FR 59 ZZZ 131547

Stages non-titulaires enseignants, CPE et PSY-EN

Inscrivez-vous avant les congés de Noël

Le SNES-FSU académique organise deux stages de formation syndicale pour les non-titulaires enseignants, CPE et PSY-EN le mardi 18 janvier 2022 à Caen et le mardi 25 janvier à Rouen.

Lors de ces stages, nous rappellerons les droits et répondrons à vos questions. Inscrivez-vous en ligne par ce lien : <https://normandie.snes.edu/-stages-.html> ou en scannant ce QR code.



La demande d'autorisation d'absence est à adresser (par mail) au secrétariat de votre établissement au plus tard 1 mois avant la date du stage (ou à envoyer au Rectorat pour celles et ceux qui ne sont pas en poste), donc avant les congés de Noël.

La participation à un stage de formation syndicale est un droit et n'entraîne pas de perte de salaire. Vous avez droit à 12 jours de formation syndicale par année scolaire. Le SNES prendra en charge le repas du midi pour tous et remboursera les frais de déplacement pour les syndiqué.e.s.

Les permanences

Du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00 au local du SNES à Caen (206 rue Saint Jean). Et du Lundi au vendredi de 9h à 17h au local de Rouen (14 bd des Belges)

Vous pouvez rencontrer et questionner nos militant.e.s dans nos locaux, en prenant rendez-vous par téléphone ou par mail (normandie@snes.edu).

- Permanences spécifiques non-titulaires le mardi à Caen et à Rouen

Contactez le SNES-FSU

- Tél : 02 31 83 81 60 (Caen) / 02 35 98 26 03 (Rouen)
- Mail : normandie@snes.edu
- Facebook :
www.facebook.com/groups/CPE.SNES
www.facebook.com/SnesFsuNormandie
- Site : www.normandie.snes.edu

Comment se syndiquer ?

Se syndiquer au SNES-FSU, c'est :

- avoir la garantie d'une assistance et d'une protection en cas de problème professionnel, l'écoute et les conseils de militants expérimentés et attentifs ;
- permettre au syndicat, qui ne vit que des cotisations de ses adhérents, d'agir pour la défense des personnels et du second degré.

Vous pouvez vous syndiquer en ligne pour une adhésion immédiate (www.snes.edu). Vous pouvez aussi télécharger le bulletin d'adhésion sur les sites académique et national et l'envoyer directement au SNES-FSU de Normandie.

En adhérent dès la rentrée, il est possible de payer en 10 fois. Vous recevrez ensuite une attestation permettant d'obtenir un crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation.

Traitement brut mensuel en €	Inf. à 1100 €	1101 € à 1400 €	1401 € à 1700 €	1701 € à 2000 €	2001 € à 2300 €	2301 € à 2600 €	2601 € et plus
Contractuel-les – MA	40 €	70 €	100 €	130 €	150 €	170 €	190 €
<i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	<i>(4,0€) 14 €</i>	<i>(7,0€) 24 €</i>	<i>(10,0€) 34 €</i>	<i>(13,0€) 45 €</i>	<i>(15,0€) 51 €</i>	<i>(17,0€) 58 €</i>	<i>(19,0€) 65 €</i>